

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTOISE**

---

**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 20 septembre 2016**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21** (20 à partir du point II 1,  
Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13** (14 à partir du point II 1,  
Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

**- AYANT DONNE POUVOIR : 8**

*Le Lundi 26 septembre 2016 à 18h00*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Planjo de Sainte-Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)

Madame Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Madame Audrey NALIN, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Séverine FONTAINE (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Claude MAHNANA, Jacqueline POLETTI (pouvoir à Michel GIRAUDY), Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Audrey NALIN)

Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Louis GARNIER, Eric MINORET, Robert PASCAL-MOUSSELARD (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Simone PERGET)

Monsieur Alain EMPRIN a quitté la séance à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

**SECRETARE DE SEANCE :** Madame Arlette NOIR

## N°2016-57 AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT EN SERVICE CIVIQUE

L'engagement en Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) et nécessite un agrément préalable de l'Etat.

Dans ce cadre, l'Ecole de Musique de Haute Tarentaise se porte candidate pour le recrutement d'un volontaire avec un objectif de développement visant à apporter la culture à un public non touché par les actions menées actuellement.

La mission du volontaire porte sur le renforcement des liens avec les partenaires de l'Ecole de Musique et la facilitation de l'accès à un nouveau public.

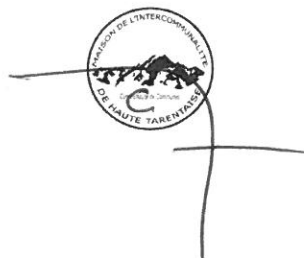
L'engagement donne lieu au versement d'une indemnité de 573€ par mois prise en charge par l'Etat, dont 106,97€ à la charge de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** la démarche d'agrément telle que décrite ci-dessus
- **DONNER POUVOIR** au Président ou Vice-président délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de Haute Tarentaise. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE' around the perimeter and a central logo featuring a mountain range. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.